Bièvre isère communauté
1 Avenue Roland Garros
38590 SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS
Guichet unique 04 74 20 88 71

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de l'Isère

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL
LES ROBINSONS – SITE DE SAINT JEAN DE BOURNAY– 3-12 ans

FICHE D'INSCRIPTION AUTOMNE 2019

NOM :	**NE(E) LE :**
PRENOM :	**AGE :**
☐ GARCON	**☐ FILLE**
ADRESSE FAMILIALE :	
CODE POSTAL :	**VILLE :**
TEL D'URGENCE :	**ADRESSE MAIL :**

		Péri-loisirs MATIN 7h30-8h	*Matin*	*Repas*	*Après-midi*	*Péri-loisirs SOIR 18h-18h30*
1ère semaine du 21 au 25 octobre	*Lundi 21*	☐	☐	☐	☐	☐
	Mardi 22	☐	☐	☐	☐	☐
			☐ *Inscription JOURNEE+REPAS obligatoire (intervention « action contre la faim » +6ans)*			
	Mercredi 23	☐	☐	☐	☐	☐
	Jeudi 24	☐	☐	☐	☐	☐
	Vendredi 25	☐	☐ *Inscription JOURNEE+REPAS obligatoire (cinéma -6ans et intervention « sens des matières » +6ans)*			☐

		Péri-loisirs MATIN 7h30-8h	*Matin*	*Repas*	*Après-midi*	*Péri-loisirs SOIR 18h-18h30*
2ème semaine du 28 au 31 octobre	*Lundi 28*	☐	☐	☐	☐	☐
	Mardi 29	☐	☐	☐	☐	☐
	Mercredi 30	☐	☐	☐	☐	☐
	Jeudi 31	☐	☐	☐	☐	☐
		☐	☐ *Inscription JOURNEE+REPAS obligatoire (grand jeu passerelle +10 ans)*			☐

Bièvre Isère Communauté se réserve le droit de modifier le programme. Le remboursement n'est possible que sur présentation d'un justificatif (voir le règlement de fonctionnement).

TARIFS

En cas de modification, merci de nous faire parvenir vos justificatifs. La rétroactivité sera effective en fonction de la date de mise à jour sur CAFPRO.

	A LA JOURNEE			EN FORFAIT 3 JOURS			EN FORFAIT SEMAINE				
QF	JOURNEE	1/2 JOURNEE SANS REPAS	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	FORFAIT 3 JOURS COMPLETS	FORFAIT 3 DEMI-JOURNEES SANS REPAS	FORFAIT 3 DEMI-JOURNEES AVEC REPAS	FORFAIT SEMAINE A LA JOURNEE	FORFAIT SEMAINE EN 1/2 JOURNEE (sans repas)	FORFAIT SEMAINE EN 1/2 JOURNEE (avec repas)	TRAJET TRANSPORT (matin ou soir)	PERI-LOISIRS (forfait 1/2 heure)
0-300	6	3,50	5,00	16	9	13,50	25,50	15	21	0,5	0,4
301-500	7	4,00	5,50	19	10	15	30	17	23	0,5	0,4
501-700	8	4,50	6,50	21	12	17,50	34	19	28	0,75	0,4
701-800	9	5,00	7,00	24	14	19	38	21	30	0,75	0,5
801-1000	10,5	5,75	8,25	28	16	22	45	24	35	0,75	0,5
1001-1300	12	6,50	9,00	32	18	24	51	28	38	1	0,5
1301-1600	13,5	7,25	10,25	36	20	27,50	57	31	43	1	0,5
1601-1900	14,5	7,75	10,75	39	22	29	62	33	46	1	0,6
1901-2200	15,5	8,25	11,75	42	23	32	66	35	50	1,25	0,6
2201 et plus	16,5	8,75	12,25	45	24	33	70	37	52	1,25	0,6

La Caisse d'allocation familiale participe au financement de cet accueil de loisirs.

***Impayés** : Le Trésor Public informe régulièrement la collectivité du suivi des impayés. Cette dernière est alors en droit de refuser l'accès aux prestations des familles faisant l'objet de plus d'un mois de retard. Il appartient alors aux familles de régulariser leur situation auprès du Trésor Public pour pouvoir accéder à nouveau aux prestations.*

Je soussigné(e),……,
responsable légal de l'enfant atteste qu'aucune modification n'est à apporter sur les documents d'inscriptions : dossier annuel, fiche sanitaire, fiche autorisation et informations relatives à la famille.

Date : ***Signature du responsable légal :***